



Vereinigung
kantonaler
Lärmschutzfachleute

Groupement
des responsables
cantonaux
de la protection
contre le bruit



Lärmliga
Schweiz

Swiss Acoustical Society
Société Suisse d'Acoustique
Schweizerische Gesellschaft für Akustik
Società Svizzera di Acustica
Internet: www.sga-ssa.ch

Communiqué aux médias – Journée contre le bruit du 24 avril 2019

Le bruit hors-jeu

Le bruit dérange et rend malade. Les motos et autres véhicules bruyants constituent dans ce contexte un problème récurrent, un nombre croissant de personnes étant gênées par les bruits de moteurs inutiles. Sous le slogan « Le bruit hors-jeu », la journée contre le bruit du 24 avril 2019 souhaite attirer l'attention sur le lien de cause à effet entre la manière de conduire et les émissions sonores des véhicules à moteur.

Cette année, la journée contre le bruit sera consacrée au bruit excessif des véhicules à moteur, plus précisément des motos et des voitures. Le niveau sonore d'un véhicule dépend essentiellement de son conducteur. En effet, des accélérations inutiles à des vitesses basses, un style de conduite à haut régime ou une vitesse excédant la limitation sont en général très bruyants. En agissant de la sorte, certains conducteurs font passer leur plaisir avant le besoin de tranquillité des autres.

Chauffards à moto

Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), une grande partie des plaintes des habitants au sujet du bruit routier concerne le bruit assourdissant des motos, bien que celles-ci ne constituent qu'une infime part de la flotte de véhicules. Les personnes habitant le long de tronçons appréciés des motards et les personnes en quête de détente à proximité de ces lieux sont ainsi exposées à des émissions sonores excessives et inutiles, souvent générées par quelques conducteurs peu respectueux. De nombreux citoyens souffrent également de ce problème, les propriétés des revêtements phonoabsorbants n'ayant aucun effet significatif sur les bruits de moteur.

Fous du volant

Dans les centres villes, les adeptes de la conduite sportive s'en donnent aussi à cœur joie : ils font rugir le moteur de leur bolide ou puissante voiture de luxe en accélérant sur de courtes distances, parcourant le même tracé plusieurs fois. Or ce type de conduite cause des émissions sonores inutiles et incommode la population.

Le bruit rend malade

Véritable source de stress, le bruit rend malade. En Suisse, les frais externes liés au bruit routier se montent à près de 2 milliards de francs par an, ce qui est par exemple supérieur aux coûts des accidents occasionnés par les transports ou les embouteillages. Un million de Suisses sont exposés à un bruit routier excessif sur leur lieu d'habitation.

Le corps humain sécrète des hormones de stress en réaction à des événements perturbants – bruits incommodes, par exemple. Ces hormones font augmenter la tension artérielle et la fréquence cardiaque, maintenant le corps en état d'alerte. Sur la durée, des lésions vasculaires apparaissent, pouvant entraîner infarctus, attaque cérébrale ou encore diabète. Les nuisances sonores nocturnes

sont particulièrement néfastes pour la santé. Elles perturbent l'endormissement et le sommeil, et raccourcissent les phases de sommeil profond, qui sont indispensables pour le repos. Plus le sommeil est dérangé par le vrombissement des moteurs, plus la santé en pâtit.

Bases légales

La législation semble pourtant très claire : les émissions sonores causées par les véhicules ne doivent pas dépasser le niveau sonore qu'il est techniquement possible d'éviter. Toute intervention augmentant inutilement le niveau sonore du véhicule est interdite. Ainsi, les silencieux de remplacement doivent être aussi performants que ceux initialement autorisés. En outre, le droit suisse règle expressément le bruit que peuvent émettre les véhicules ; il reprend à cette fin les valeurs limites fixées par l'UE. Ces valeurs limites ne s'appliquent toutefois qu'à certaines conditions définies pour l'homologation. Sur la route, ces véhicules peuvent, en réalité, causer nettement plus de bruit. Le conducteur est néanmoins tenu de ne pas causer des nuisances sonores qu'il peut éviter, comme le fait de faire vrombir le moteur à l'arrêt, d'accélérer rapidement au démarrage ou d'effectuer des va-et-vient inutiles dans des localités.

Retenue de mise

Un style de conduite écologique et respectueux à bas régime permet d'éviter beaucoup de bruits inutiles tout en permettant d'économiser du carburant. Dans les endroits et aux moments où le besoin de calme est important, la retenue est de mise. Une conduite adaptée est bénéfique pour tous : les personnes en quête de repos, les habitants, tout comme pour les passionnés de sport motorisé lorsqu'ils ne sont pas au volant. Le respect du slogan « bruit hors-jeu » permet une cohabitation harmonieuse entre tous ces acteurs.

Journée contre le bruit 2019 : stickers « Le bruit hors-jeu »

Un sticker « Le bruit hors-jeu » est proposé dans le cadre de la campagne. En le collant sur votre moto ou votre voiture, vous affichez votre soutien à une conduite silencieuse et respectueuse. Lever le pied est bénéfique et dans l'air du temps. Vous pouvez commander cet autocollant gratuitement sous www.bruit.ch/2019.

Histoire de la journée contre le bruit

L'« International Noise Awareness Day » a été lancé en 1996 par la « League for the Hard of Hearing ». La Suisse y a pris part pour la première fois en 2005. Dans le pays, le projet est porté par le Cercle Bruit (Groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit), la Société Suisse d'Acoustique, les Médecins en faveur de l'Environnement et la Ligne suisse contre le bruit. Il est soutenu par l'OFEV et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Tous ces acteurs ont pour objectif d'instituer cette journée en Suisse et de mettre chaque année en exergue un aspect particulier de la problématique du bruit.

Annexes

- Coordonnées des personnes de contact pour les journalistes

Liens

- Site officiel de la Journée contre le bruit et informations destinées aux journalistes sous : www.bruit.ch/2019
- OFEV Bruit : www.bafu.admin.ch -> Thèmes -> Bruit
- Art. 42 [de la loi fédérale sur la circulation routière](#), art. 35 [de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière](#), art. 53 [de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers](#)

Centrale de coordination Journée contre le bruit, c/o Umsicht, Agentur für Umwelt & Kommunikation
Mme Andrea Kaufmann, Klosterstrasse 21a, 6003 Lucerne, 041 410 51 52 / 076 540 69 48
www.bruit.ch, nad@laerm.ch

La journée est soutenue par :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV
Office fédéral de la santé publique OFSP